

DEPARTEMENT
D'INDRE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS



**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 4 juin 2019

N° 2019-009

DATE DE CONVOCATION :
Le 21 mai 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRÉSENTS 13
VOTANTS 15

**OBJET : Gestion de l'aire d'accueil
des gens du voyage du
Castelrenaudais : choix du
gestionnaire**

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le : 7 juin 2019

Publiée et affichée

le : 7 juin 2019

**Le Président,
Jean-Pierre GASCHET**

Le 4 juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GASCHET, -président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Francis BILLAULT, Gino GOMME, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Étaient absents excusés :

Pierre DATTÉE donne pouvoir à Francis BILLAULT

Gilles FILLIAU donne pouvoir à Michel COSNIER

Isabelle SENECHAL

Rudolf FOUCTEAU

Guy SAUVAGE de BRANTES,

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Stéphanie Wertheimer a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le marché régi par le présent CCTP est un marché de service, dont l'objet principal est la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage du Castelrenaudais, située sur la commune de « Le Boulay » (aire de 24 places-caravanes soit 12 emplacements).

Le présent marché est conclu pour une période de 3 ans à compter du 24 juillet 2019 et se terminera le 23 juillet 2022 (minuit). Le marché n'est pas renouvelable.

La présente consultation est lancée selon le mode d'une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

La date limite de réception des offres était fixée au 10 mai 2019.

Jugement des candidatures :

Critères de sélection des candidatures par ordre de priorité décroissant au vu notamment des documents demandés à l'article 12 :

- Critère n°1 : Les moyens humains et la capacité de l'équipe à réaliser l'opération au vu de la composition de l'équipe consacrée au projet et des curriculum vitae ;
- Critère n°2 : Les garanties professionnelles : moyens financiers, références, compétences indispensables à l'exécution de la mission ;
- Critère n°3 : Les moyens techniques du candidat (matériels nécessaires afin d'effectuer les travaux de maintenance et de permettre le fonctionnement de l'aire, notamment pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments...).

Au vu des critères de jugement des candidatures, le pouvoir adjudicateur pourra décider d'écarter l'offre du candidat qui ne présente pas les garanties techniques, économiques, professionnelles et financières suffisantes pour assurer la mission.

Jugement des offres :

À l'issue de l'analyse des offres, un classement sera effectué par le pouvoir adjudicateur. Il choisira l'offre économiquement la plus avantageuse par une décision motivée en fonction des critères et des sous-critères de jugement des offres pondérés définis ci-après :

- **La valeur technique (60%)** : le candidat présentera dans une note méthodologique son offre ; les différentes notes méthodologiques seront comparées entre elles, sachant qu'elles doivent répondre au cahier des charges ; les notes méthodologiques présentant le plus d'avantages se verront octroyer la meilleure note. Le candidat sera jugé sur la qualité et la teneur de son mémoire justificatif. Les candidatures ne comportant pas de note méthodologique détaillée seront rejetées.
 - **Clarté de l'offre** par rapport au cahier des charges et aux documents fournis par le candidat : exemples de livret d'accueil type fourni aux voyageurs, de rapport mensuel de gestion et de rapport annuel d'activités transmis à la Communauté de Communes, indiquant notamment les dysfonctionnements rencontrés, les consommations de fluides des voyageurs, les solutions envisagées, ... : **10 %**,
 - **Organisation de la gestion quotidienne** de l'aire d'accueil du Castelrenaudais, notamment par la présentation d'un organigramme, d'un planning, indiquant les horaires et les jours de présence sur l'aire, l'organisation et fonctionnement des astreintes, des remplacements ou des soutiens, ... : **15%**,
 - **Moyens humains affectés à la gestion** de l'aire d'accueil du Castelrenaudais : composition de l'équipe dédiée, et celle de soutien, sous-traitance éventuelle, compétences (techniques et sociales) et qualifications des équipes, expériences, formations des agents ... : **15%**,
 - **Moyens techniques affectés à la gestion** de l'aire d'accueil du Castelrenaudais : véhicule et matériels dédiés à cette opération, (matériels de maintenance et d'entretien, de téléphonie mobile, mais aussi mobilier, bureautique et informatique) : **10%**,
 - **Références** de moins de 3 ans pour des opérations similaires : **10%**,
- **La valeur financière de l'offre (30%)** : Les prix sont réputés inclure la totalité des prestations. L'offre la moins disante obtiendra la meilleure note. Le nombre de points attribués aux autres candidats est inversement proportionnel à leur prix. Le calcul est effectué en faisant le rapport entre le moins disant et le prix mentionné par chaque entreprise.

Audition :

De plus, les 2 offres les mieux classées seront retenues pour une **audition**. Cette audition permettra au pouvoir adjudicateur d'apprécier notamment la motivation des candidats à vouloir gérer l'aire du Castelrenaudais, les moyens humains et techniques mis en œuvre, ... A l'issue de l'audition, une bonification de la note de **10 points** pourra être obtenue en fonction des précisions apportées par le candidat.

Le rapport d'analyses a été présenté en séance.

Quatre entreprises ont transmis dans les délais et par le biais de la plateforme de dématérialisation klekoon leurs offres :

- VAGO,
- VESTA,
- TSIGANE HABITAT,
- Et ACGV Services.

Audition :

Les 2 offres les mieux classées ont été retenues pour une **audition**. Cette audition a permis au pouvoir adjudicateur d'apprécier notamment la motivation des candidats à vouloir gérer l'aire du Castelrenaudais, les moyens humains et techniques mis en œuvre, ... A l'issue de l'audition, une bonification de la note de **10 points** a été attribuée à l'entreprise VESTA.

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CHOISIT** l'offre de base de l'entreprise VESTA ayant transmis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant annuel de 63 756€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président
Jean-Pierre GASCHET





**DECISION DU BUREAU
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

Séance du 4 juin 2019

N° 2019-010

DATE DE CONVOCATION :
Le 21 mai 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 18
PRÉSENTS 13
VOTANTS 15

**OBJET : Marché de fourniture de
sacs destinés à la collecte des
déchets ménagers et assimilés –
choix du prestataire**

Caractère exécutoire de la présente
délibération transmise à la Préfecture

le : 7 juin 2019

Publiée et affichée

le : 7 juin 2019

**Le Président,
Jean-Pierre GASCHET**

Le 4 juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GASCHET, -président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Francis BILLAULT, Gino GOMME, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Étaient absents excusés :

Pierre DATTÉE donne pouvoir à Francis BILLAULT

Gilles FILLIAU donne pouvoir à Michel COSNIER

Isabelle SENECHAL

Rudolf FOUCTEAU

Guy SAUVAGE de BRANTES,

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Stéphanie Wertheimer a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Communauté de Communes du Castelrenaudais est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Elle effectue notamment la collecte des déchets d'emballages ménagers recyclables en porte à porte au moyen de sacs plastiques. Elle réalise la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte au moyen de sacs plastiques pour les usagers ne pouvant être dotés d'un bac.

Le présent marché n'est pas décomposé en lots. Le titulaire du présent marché aura la charge de la fourniture et la livraison de :

- 280 000 sacs plastiques translucides de couleur jaune destinés à la collecte des déchets d'emballages ménagers recyclables,
- 25 000 sacs plastiques opaques de couleur noire destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Une consultation sur le mode d'une procédure adaptée a été lancée le 30 avril 2019 et publiée dans le BOAMP

Les candidats devaient remettre leur offre pour le 27 mai 2019 à 12h00 (midi). 5 offres sont parvenues dans les délais impartis.

Les critères et sous critères de jugement des offres pondérés définis au moment de la consultation sont les suivants :

- **Le prix des prestations : 50 %**
- **La performance technique : 30 % :**
 - caractéristiques mécaniques et techniques des sacs : 20 %
 - conditions de garantie et délai de livraison : 10 %
- **La performance en matière de protection de l'environnement : 20 %**

Le rapport d'analyse des offres a été présenté en séance.

5 entreprises ont remis des offres :

La Casalinda srl

PLASTYLEN

CRISTAL Distribution

SOCOPLAST

PLASTIQUES ET TISSAGES DE LUNERAY

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer le marché de fourniture de sacs destinés à la collecte des déchets ménagers et assimilés avec la société CRISTAL Distribution qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse, au vu des critères de jugement des offres définis au moment de la consultation pour un montant de 14 018,40 € TTC, soit 11 682,00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président
Jean-Pierre GASCHET

